



« D'ARGENT A L'ORME ARRACHÉ DE SINOPLE »

Séance du Conseil Municipal du Samedi 9 avril 2022 à 8h00

Etaient présents : BERTIN Valérie – BOURDENET Cédric – CHABOD Jérôme – DUBOIS-DUNILAC Nathalie – GIRARDET Valentin – GEORGE Patric – HUGEL Daniel – JEANNEROD Carole – JUNOD Hélène – MAHON Catherine – MARGUET Alain – MARGUET Gilbert – MIGNARD Alexandre – NICOLET Pascal – VIENNET Elisabeth.

Etaient excusés : JAILLET Audrey donne pouvoir à JUNOD Hélène – KOLUDA-OUDOT Estelle donne pouvoir à Nathalie DUBOIS-DUNILAC – SALOMON Julie donne pouvoir à Catherine MAHON.

Monsieur Valentin GIRARDET a été nommé secrétaire de séance.

Rédaction : Nathalie CAILLE

1. BUDGETS 2022 ADMR PÉRISCOLAIRE et MICRO-CRÈCHE

Comptes de résultats 2021 :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT (excédent ou déficit)
PERISCOLAIRE	149 906.00 €	173 013.00 €	23 106.00 €
CENTRE DE LOISIRS	24 542.00 €	19 325.00 €	-5 217.00 €
BIVOUC	0.00 €	1 990.00 €	1 990.00 €
S/Total périscolaire :	174 449.00 €	194 328.00 €	19 879.00 €

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT (excédent ou déficit)
MICRO-CRÈCHE	144 268.00 €	127 411.00 €	-16 858.00 €
S/Total micro-crèche :	144 268.00 €	127 411.00 €	-16 858.00 €

Budgets prévisionnels 2022 :

	DEPENSES	RECETTES	Subvention communale
PERISCOLAIRE	171 470.00 €	1171 470.00 €	19 790.00 €
CENTRE DE LOISIRS	24 570.00 €	24 570.00 €	10 790.00 €
BIVOUC	5 330.00 €	5 330.00 €	1 730.00 €
S/Total périscolaire :			32 310.00 €

	DEPENSES	RECETTES	Subvention communale
MICRO-CRECHE	168 030.00 €	168 030.00 €	16 260.00 €
S/Total micro-crèche :			16 260.00 €



La commune de GILLEY a missionné l'ADMR pour la gestion de l'accueil périscolaire et de la micro-crèche, ce qui engendre des dépenses et des recettes.

Côté « dépenses », la commune verse une subvention d'équilibre à l'ADMR pour ces structures et rembourse l'éventuel déficit de l'année précédente. Ainsi, pour 2022, la commune va régler chaque trimestre :

- 9 381.75 € pour le périscolaire – centre de loisirs – bivouac
- 8 279.50 € pour la micro-crèche

Soit des dépenses totales de 17 661.25 € par trimestre ou 70 645 € par an.

Côté « recettes », la commune facture à l'ADMR un loyer pour la mise à disposition des locaux ainsi que l'éventuel excédent de l'année précédente. Ainsi, pour 2022, la commune va encaisser chaque trimestre :

- 8 674 € pour le périscolaire – centre de loisirs – bivouac
- 1 850 € pour la micro-crèche

Soit des recettes totales de 10 524 € par trimestre ou 42 096 € par an.

En résumé, ce service dédié à la petite enfance coûte pour l'année 2022 à la collectivité :

$$70\,645\text{ €} - 42\,096\text{ €} = \boxed{28\,549\text{ €}}$$

2. IMPÔTS LOCAUX – VOTE DES TAUX FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de **NE PAS AUGMENTER** les taux comme suit :

	BASES 2022	TAUX VOTES 2022	RECETTE ATTENDUE
Taxe foncière (bâti)	1 591 000 €	26.51 %	421 774 €
Taxe foncière (non bâti)	117 100 €	12.17 %	14 251 €
C.F.E.	211 500 €	15.72 %	33 248 €
TOTAL			469 273 €

3. EMPRUNT 2022 – Travaux de rénovation énergétique salle polyvalente

Afin de financer les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente, et après consultation, le Conseil Municipal décide de souscrire un emprunt d'un montant de 400 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE selon les modalités suivantes :

Durée : 15 ans

Taux : 1.15 %

Echéances CONSTANTES – Echéances trimestrielles : 7 267.74 €

Frais de dossier : 400 €

4. COMPTE DE GESTION et COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET BOIS

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	11 223.04 €	168 768.03 €
RECETTES	9 688.93 €	199 585.16 €
Résultat de l'exercice	- 1 534.11 €	30 817.13 €
Résultat reporté	- 15 764.00 €	
Total réalisation + reports	- 17 298.11 €	30 817.13 €
Solde global		13 519.02 €
<i>Affectation du résultat</i>		17 298.11 €

BUDGET EAU

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	183 520.83 €	208 344.38 €
RECETTES	74 327.51 €	210 864.57 €
Résultat de l'exercice	- 109 193.32 €	2 520.19 €
Résultat reporté	42 180.34 €	79 908.81 €
Total réalisation + reports	- 67 012.98 €	82 429.00 €
Solde global		15 416.02 €
<i>Affectation du résultat</i>		67 012.98 €

BUDGET COMMUNAL

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	1 037 268.18 €	1 532 615.48 €
RECETTES	1 182 393.25 €	1 726 105.78 €
Résultat de l'exercice	145 125.07 €	193 490.30 €
Résultat reporté	- 170 909.97 €	
Total réalisation + reports	- 25 784.90 €	193 490.30 €
Solde global		167 705.40 €
<i>Affectation du résultat</i>		25 784.90 €

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble de ces documents.

5. BUDGET PRIMITIF 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2022 de la commune comme suit :

BUDGET BOIS

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	67 519.02 €	Produits des services	213 519.02 €
Virement section invest.	16 000.00 €		
Reversement excédent budget annexe	130 000.00 €		
TOTAL :	213 519.02 €	TOTAL :	213 519.02 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Solde d'exécution reporté	17 298.11 €	Virement section fonct.	16 000.00 €
Immobilisations corporelles	16 000.00 €	Dotations, fonds réserves	17 298.11 €
TOTAL :	33 298.11 €	TOTAL :	33 298.11 €

BUDGET EAU

EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	105 777.27 €	Excédent antérieur reporté	15 416.02 €
Atténuation de produits	26 500.00 €	Opérations d'ordre	27 790.25 €
Virement section invest.	30 000.00 €		
Opérations d'ordre	40 269.00 €	Produits des services	184 700.00 €
Autres charges de gestion courante	24 000.00 €		
Charges financières	1 560.00 €	Reprise sur amortissements	200.00 €
Dotations aux amortissements	0.00 €		
TOTAL :	228 106.27 €	TOTAL :	228 106.27 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Solde d'exécution reporté	67 012.98 €	Virement section expl..	30 000.00 €
Dépenses imprévues	6 915.75 €	Opérations d'ordre	40 269.00 €
Opérations d'ordre	27 790.25 €	Dotations, fonds réserves	67 012.98 €
Emprunts	21 000.00 €	Subventions d'investissement	80 937.00 €
Immobilisations corporelles	145 500.00 €	Emprunt	50 000.00 €
TOTAL :	268 218.98 €	TOTAL :	268 218.98 €

BUDGET GENERAL

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	469 075.76 €	Excédent antérieur reporté	167 705.40 €
Charges de personnel	286 000.00 €	Atténuation de charges	5 800.00 €
Atténuation de produits	104 092.00 €	Produits des services	10 560.00 €
Virement section invest.	330 000.00 €	Impôts et taxes	725 567.00 €
Opérations d'ordre	40 671.64 €		
Autres charges de gestion courante	253 020.00 €	Dotations et participations	359 727.00 €
Charges financières	14 500.00 €	Autres produits de gestion courante	230 000.00 €
Charges exceptionnelles	2 000.00 €		
TOTAL :	1 499 359.40 €	TOTAL	1 499 359.40 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Solde d'exécution reporté	30 369.79 €	Virement section fonct.	330 000.00 €
Emprunts	310 000.00 €	Produit des cessions	616 000.00 €
Immobilisations incorporelles	4 000.00 €	Opérations d'ordre	40 671.64 €
Subventions d'équipement	37 500.00 €	Dotations, fonds, réserves	190 335.79 €
Immobilisations corporelles dont :	769 137.64 €	Subventions d'investissement	457 800.00 €
. Cimetières – terrains	298 600.00 €		
. Bâtiments publics	213 582.64 €		
. Installations de voirie	12 500.00 €		
. Autres réseaux	210 500.00 €		
. Matériel roulant	26 200.00 €		
. Matériel informatique	4 755.00 €		
. Autres immobilisations	3 000.00 €		
Immobilisations en cours (dont aménagements extérieurs terrain synthétique – rénovation énergétique polyvalente et enfouissement réseaux allée des Iris – avenue Jean de Lattre)	883 800.00 €	Emprunts	400 000.00 €
TOTAL :	2 034 807.43 €	TOTAL :	2 034 807.43 €

6. RÉTROCESSION PARCELLE BOIS JOLI E.P.F à SCI VS IMMO

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a sollicité l'EPF dans le cadre d'un portage en vue de réaliser une opération de « requalification secteur les Iris » (terrains issus de l'indivision BOLE-DU-CHOMONT / BICHET).

La convention de portage prévoit l'accord de la commune en cas de rétrocession des biens.

Le Conseil Municipal donne son accord à la rétrocession de la parcelle AE N°58 d'une superficie de 3468 m² (correspondant à la parcelle d'emprise de l'ancien hangar artisanal) au profit de la SCI VS IMMO représentée par Messieurs Sylvain SALOMON et Aurélien VERNEREY.

Cette rétrocession aura lieu moyennant le prix d'acquisition payé par l'EPF majoré des frais engagés, dont la liste non exhaustive est la suivante (certains coûts étant calculés en fonction de la date de la signature de rétrocession) :

- Prix d'acquisition initial
- Frais d'acte notarié initiaux...

7. ACQUISITION TERRAIN BÔLE PASCAL – avenue Jean de Lattre

Le Maire fait part à l'assemblée du projet d'acquisition d'une bande de terrain appartenant à Madame et Monsieur Pascal BÔLE – 10 rue des Colombières – 25650 GILLEY – en vue de la création future d'une piste cyclable le long de l'avenue Jean de Lattre.

Selon le procès-verbal de délimitation du géomètre, cette bande représente une superficie de 75 m².

Accord du Conseil Municipal à cette acquisition de terrain.

8. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

CULTURE :

Monsieur Daniel HUGEL précise que la première édition du Sadjet Festival a enregistré 574 entrées pour les 6 séances, ce qui représente un taux de remplissage moyen de 95% et un chiffre d'affaires de 4 385 €.

La Commission Culture projette de renouveler ce Festival en 2023 sous le thème de l'humour, mêlant des représentations d'humoristes et un « tremplin jeunes ».

Il est par ailleurs prévu la mise en place d'une billetterie en ligne afin de permettre les réservations.

TRAVAUX :

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réalisation du terrain synthétique menés conjointement entre la Commune de GILLEY et la C.C MONTBENOIT, vont débiter fin avril 2022.

REQUALIFICATION TERRAIN FERME POURCHET – avenue Jean de Lattre :

Le Maire indique qu'une rencontre avec l'ADMR et VÉOLIA est prévue le 14 avril 2022 afin de discuter de la requalification de ce terrain situé avenue Jean de Lattre.

COMMUNICATION :

Monsieur Daniel HUGEL indique qu'après plus de quatre mois de préparation, le site internet de la commune « nouvelle formule » est opérationnel. N'hésitez pas à vous y rendre : www.gilley.fr



9. AFFAIRES DIVERSES

■ REPAS DE LA FÊTE DES MÈRES :

La Commission « Fêtes Cérémonies » est chargée de l'organisation de ce repas prévu le vendredi 27 mai 2022.



Les mamans intéressées sont invitées à retourner le coupon réponse ci-joint au secrétariat de mairie avant le 15 mai 2022.

■ PERMANENCES CONCILIATRICE DE JUSTICE :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place de permanences mensuelles d'une conciliatrice de Justice nommée par la Cour d'Appel de BESANCON ; Madame Marie LUDDENS pourra intervenir sur les domaines de compétence suivants :

- troubles de voisinage
- différends entre personnes
- problèmes entre locataires et bailleurs- copropriété
- litiges de consommation
- baux commerciaux

Une permanence est prévue dans les locaux de France SERVICES (2 avenue Jean de Lattre à Gilley) chaque premier mercredi du mois de 8h30 à 12h00 uniquement sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous, merci de contacter Madame LUDDENS au 06.77.46.16.00 ou par mail : marie.luddens@icloud.com

La séance est close à 12 heures 00.

Le Maire,
Gilbert MARGUET





ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Arthur BOUCARD

13 mars 2022

PONTARLIER

Jules PUGIN

19 mars 2022

PONTARLIER

Enzo BOLLE-REDDAT

20 mars 2022

PONTARLIER



■ EMPLOI D'ÉTÉ ... LA MAIRIE DE GILLEY RECRUTE :

Dans le cadre d'un emploi d'été au sein des services techniques, la commune est à la recherche d'une personne de plus de 18 ans, titulaire du permis B, disponible du 1^{er} juin au 31 août 2022



Si ce poste vous intéresse, merci de déposer votre curriculum vitae et lettre de motivation en mairie avant le 15 mai 2022.

■ CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 8 MAI 1945 :



Exceptionnellement cette cérémonie commémorative se déroulera **samedi 7 mai 2022 à 18h30** - rendez-vous au Monument aux Morts.

■ REPLISSAGE DES PISCINES :

Lors du remplissage de votre piscine, il vous est rappelé l'obligation de prévenir **Monsieur Bertrand CHABOD (tél. 06.74.28.69.72)**, en précisant le volume prélevé afin que cette surconsommation d'eau ne soit pas considérée comme une fuite à rechercher par les services techniques municipaux.

■ RAPPEL REGLEMENTATION BRUITS DE VOISINAGE :

Source : arrêté n°2005 1904 01841 arrêté portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Doubs du 19 avril 2005

Il est rappelé que les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances doivent prendre toutes leurs précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Merci de votre civisme !

■ FETE DES MERES :

Le traditionnel repas de la Fête des Mères revient après deux années d'absence en raison de la crise sanitaire...

Toutes les mamans habitant Gilley sont invitées à ce repas prévu le Vendredi 27 mai 2022 à 20 heures à la salle polyvalente.

Pour la bonne organisation de cette soirée, merci de bien vouloir déposer le coupon-réponse ci-dessous au secrétariat de mairie (ou par mail : mairie@gilley.fr) avant le 15 mai 2022 – délai de rigueur.



Madame

- assistera n'assistera pas
(rayer la mention inutile)

au repas de la Fête des Mères le Vendredi 27 mai 2022.



■ OUVERTURE DE LA PECHE :



Dimanche 1^{er} mai 2022
Ouverture de la pêche à l'Étang du Cougnet
Avec sa traditionnelle omelette au lard

Cartes de pêche en vente au bureau de tabac-presse / magasin PROXIMARCHÉ – 7 rue des Sapins
– ouvert du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h30 à 19h et le dimanche de 8h à 12h (règlement
en espèces ou par chèque bancaire – pas de carte bancaire).

■ NETTOYAGE DE PRINTEMPS :

OPÉRATION NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Organisé par le Comité Des Fêtes et la Municipalité de Gilley

-  Le Samedi 14 Mai de 9H à 12H
-  Rendez-vous devant les ateliers municipaux
au n°4 ZA Les Caves
-  Les gants de protection et les sacs poubelles
vous seront remis sur place
-  Merci de vous munir d'un gilet fluo
-  Collation offerte par la mairie



Ne pas jeter sur la voie publique

Marche départementale pour du sang neuf

Avec les 43 associations des donneurs de sang bénévoles



DIMANCHE 8 MAI 2022
à Gilley

DÉPART

de la salle des fêtes de Gilley

5 € l'inscription
13 € le repas

**ORGANISÉE
PAR LES AMICALES
DE GILLEY ET AVOUDREY**

Ravitaillements
et jolis points de vue
le long des circuits



Association pour le Don de Sang Bénévole de Gilley
Chez M. Jérôme BEZ
10 rue Le Petit Communal - 25650 LA CHAUX
06 22 50 90 55

Association pour le Don de Sang Bénévole d'Avoudrey
Chez M. Jean-Sébastien MOULIN
19 Lot Les Tilleuls - 25690 AVOUDREY
06 73 89 62 07



Application des règles sanitaires en vigueur à la date de la manifestation

Imprimé par l'imprimerie Chopard (25) - Ne pas jeter sur la voie publique

PARCOURS

CIRCUIT POUSSETTE

- Promenade facile sur le chemin du train
- 6 km
- Pas de dénivelé
- Départ à partir de 9h00

CIRCUIT FAMILIAL

- Promenade à l'Étang du Cougnet
- 10 km
- Dénivelé positif cumulé 102 m
- Départ entre 8h et 12h

CIRCUIT SPORTIF

- Promenade à la Montagne
- 19 km
- Dénivelé positif cumulé 357 m
- Départ entre 8h et 12h

INSCRIPTIONS

- 5 € pour participer à la marche
- 1 verre offert
 - Dont 1 € pour une association humanitaire

- 13 € pour le repas :
- Pâté de campagne
 - Paupiette de veau en sauce, Riz pilaf
 - Fromage
 - Fruit

- 6 € pour le Menu enfant
- Vente de sandwich sur place

**LE NOMBRE DE REPAS EST LIMITÉ
IL EST DONC CONSEILLÉ DE RÉSERVER
GRÂCE AU COUPON CI-DESSOUS
RÉPONSE SOUHAITÉE AVANT LE 29/04/2022**

COUPON RÉPONSE

J'inscris personne(s) à la marche et je
réserve menu(s) à 13€ et menu(s) à 6€
Ci-joint un cheque de €.
Libelle à l'ordre de PDSB GILLEY (adresse d'envoi au dos)

NOM.....

Prénom.....

N° de portable.....

CARNAVAL DE GILLEY

Le **CARNAVAL 2022** organisé par le comité des parents d'élèves aura lieu le **SAMEDI 25 JUIN 2022**.

A cette occasion, nous vous proposons de vous joindre au défilé qui partira **à 16h devant le lavoir**

en réalisant un char (même modeste) ou une animation.

Nous comptons beaucoup sur vos initiatives !

A titre d'information, le thème choisi cette année par les institutrices est **« LES ANIMAUX ET LA MUSIQUE »**

- Quelque soit la réalisation que vous déciderez de nous présenter, elle sera la bienvenue.

Nous récompenserons le meilleur char, le meilleur déguisement adulte, le meilleur déguisement enfant et le meilleur groupe (minimum 5 personnes) ayant participé au défilé.

Attention :

Pour le bon déroulement du défilé, nous vous remercions de respecter l'horaire de départ, ainsi que les règles de bonne conduite.

**!!! VENEZ NOMBREUX
ANIMER LES RUES DE GILLEY !!!**

Le Comité de Parents d'Elèves.

Pour éviter les « doublons », vous pouvez indiquer votre thème par mail à cpe.gilley@outlook.fr

Samedi 25 Juin 2022



L'accueil de Loisirs de Gilley Organise son BIVOUAC du

Lundi 11 juillet au mercredi 13 juillet 2022



Il est ouvert à 20 enfants nés entre 2009 et 2012.
Tarif compris entre 140€ et 160€ selon votre quotient familial.

IL SE DÉROULERA À MARNAY AVEC LES ACTIVITÉS SPORTIVES SUIVANTES :
Accrobranche - Canoë Kayak - Stand up Paddle



Les inscriptions se dérouleront à partir du : Jeudi 2 juin à 6h45.
Aucune inscription ne sera prise par téléphone.
Pour les activités nautiques, il vous sera demandé un test d'aisance aquatique.

Une réunion d'information avec les inscrits aura lieu
le mercredi 15 juin à 18h30 au périscolaire sur la
présentation du séjour : organisation, déroulement,
vie quotidienne, activités, veillées, les menus et
questions diverses...

Accueil périscolaire
GILLEY

2 avenue Jean de Lattre
25650 GILLEY
03.81.43.10.91

pegilley@fed25.admr.org



Sortir à Gilley



Espace Donzel

Conférence

« L'ALIMENTATION ET LE SPORT »

Mardi 10 Mai à 20h00

Eric Michel Docteur en pharmacie à Gilley

Comment allier les bons aliments avec une bonne pratique sportive.



ÉCRAN MOBILE

vous présente :



Cinéma

« QU'EST-CE QU'ON A TOUS FAIT AU BON DIEU »

Mardi 17 Mai à 20h00

Réalisé par Thomas Gilou
avec Christian Clavier, Chantal Lauby, Ary Abittan

Retrouvez toute la programmation sur notre site : www.ecranmobilebfc.org



Ce sont bientôt les 40 ans de mariage de Claude et Marie Verneuil. Pour cette occasion, leurs quatre filles décident d'organiser une grande fête surprise dans la maison familiale de Chinon et d'y inviter les parents de chacun des gendres, pour quelques jours. Claude et Marie vont devoir accueillir sous leur toit les parents de Rachid, David, Chao et Charles : ce séjour "familial" s'annonce mouvementé.

Restez informé avec nos différents supports
www.gilley.fr panneau pocket Facebook et Instagram @sortiragilley



Sortir à Gilley



Espace Donzel

« L'ESPERANCE DU SAUGET »

Audition

Samedi 14 Mai à 14h00



Les élèves vous présenteront quelques petits morceaux, puis lè p'tés Sadjets termineront cet après midi musical.

Concert

Samedi 21 Mai à 20h30 (salle polyvalente)

L'Espérance du Sauget présente son concert de printemps.

Plus de soixante musiciens seront présents.

Première partie : Lè p'tés Sadjets et l'harmonie.

Deuxième partie : L'harmonie « l'avenir de Damprichard ».



Théâtre de plein air

« CONTE DIABLERIES ET AUTRES MONSTRE »

Samedi 11 Juin à 18h00 (Rue des Aubépinés)

Franck MEINEN Conteur Comtois



Vous vous êtes souvent demandé comment sont apparues la lune, les étoiles, les montagnes, les forêts... Vous aimeriez savoir si le Diable vit tranquillement en Enfer... Vous êtes intrigués par les maisons hantées... Eh bien, ne cherchez plus ! Vous obtiendrez toutes les réponses à vos questions dans le spectacle « Diableries et Autres Monstres » ! Même si on y croise le Diable, des sorcières, des bossus, des fantômes et de nombreux diabolins, ce spectacle n'a pas pour but de terroriser les auditeurs mais plutôt de les étonner et de les faire sourire ! chacun pourra s'exprimer et le conteur aura besoin de votre aide pour avancer dans son récit... Petits et grands sont les bienvenus à partir de 5 ans. Ce spectacle dure environ 1 heure.

Restez informé avec nos différents supports

www.gilley.fr



panneau pocket



Facebook et Instagram



@sortiragilley